

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Eddy Whitcher, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6  
Formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Est absente :

Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2

Sont également présents :

Maike Storks, directrice générale et greffière-trésorière  
Livia Bienvenue, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe  
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal  
(Départ après le point 123-0523)

---

## ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**
4. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
6. **CORRESPONDANCE**
7. **URBANISME**
  - 7.1. Rapport de l'inspecteur
  - 7.2. Dépôt des documents en urbanisme
  - 7.3. Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # 2301-001 – 6, chemin du Mont-Foster – Lot 5 193 112 du cadastre du Québec
  - 7.4. Comité consultatif d'urbanisme – Nomination
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1. Approbation des comptes et transferts
  - 8.2. Rapport des dépenses autorisées
  - 8.3. Autorisation de signature BMO – Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
  - 8.4. Règlement numéro 390-2023 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses – avis de motion, dépôt et présentation du projet
  - 8.5. Responsable de l'accès à l'information - Nomination
  - 8.6. Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Rapport au conseil
  - 8.7. Ressources humaines – Coordinatrice de voirie surnuméraire – Prolongation d'embauche
9. **VOIRIE**
  - 9.1. Travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill – Contrôle des matériaux
  - 9.2. Demande de prix – Machinerie
  - 9.3. Remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Tour – Retour sur les travaux complétés
10. **ENVIRONNEMENT**
11. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 11.1. Partage des coûts du service protection incendie - Entente intermunicipale
  - 11.2. Gestion des appels 9-1-1 – Contrat de service

- 11.3. Semaine de la sécurité civile du 7 au 13 mai 2023
- 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
12.1. Demande de soutien financier – *Action Communautaire* – Cours d’ostéoporose, Sport Physio Plus Inc.
- 13. LOISIRS ET CULTURE**
- 14. VARIA**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**114-0523**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres participants à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est ouverte par le maire à 19 h 32.

Le maire s’adresse aux personnes présentes.

---

**115-0523**  
**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin  
ET RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour en retirant le point suivant :

- 11.1 Partage des coûts du service protection incendie - Entente intermunicipale

Adoptée à l’unanimité

---

**116-0523**  
**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2022**

Madame Christina Laflamme, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les rapports aux personnes présentes. La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier 2022 incluant les rapports du vérificateur externe pour l’exercice financier 2022. Une copie du rapport financier et du sommaire de l’information financière ont été mises à la disposition du public sur le site Web de la Municipalité.

---

**117-0523**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une première période de questions.

---

**118-0523**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher  
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU

D'approuver les versions française et anglaise des procès-verbaux des séances du 3 et du 14 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

---

**119-0523**  
**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

---

**120-0523**  
**URBANISME**  
**RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET**  
**INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présente son rapport pour le mois d'avril.

Avril 2023  
Nombre de permis émis: 9  
Valeur des travaux: 1 675 145,00 \$

---

**121-0523**  
**URBANISME**  
**DÉPÔT DES DOCUMENTS EN URBANISME**

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal dépose les documents suivants :

- Rapport de l'inspecteur municipal du mois d'avril 2023
- La liste des permis et certificats actifs sur le territoire au 1er mai 2023

---

**122-0523**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION**  
**ARCHITECTURALE (PIIA) 2301-001 - SECTEUR DU MONT-**  
**FOSTER - 6, CHEMIN DU MONT-FOSTER (LOT 5 193 112)**

Le responsable de l'urbanisme présente la demande de PIIA concernant la construction d'une nouvelle résidence avec garage détaché au 6, chemin du Mont-Foster.

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard du projet ci-après mentionné;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme no. 0223-008, adoptée lors de la réunion tenue le 20 février 2023 à l'égard du projet ci-après mentionné a été transmise au Conseil municipal;

ATTENDU QUE le projet suivant répond aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 359-2019 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Bolton-Ouest;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil doit rendre sa décision sur le plan, à la suite de la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR : Loren Allen  
ET RÉSOLU

D'approuver la demande de PIIA no. 2301-001 concernant la construction d'une nouvelle résidence avec garage détaché sur le lot no. 5 193 112 du cadastre du Québec (matricule 9010-64-2446).

Adoptée à l'unanimité

---

**123-0523**  
**URBANISME**  
**NOMINATION DU CCU**

CONSIDÉRANT la démission de madame Sylvie Laroche du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant pour les résidents pour une durée de 6 mois;

CONSIDÉRANT les quatre (4) candidatures reçues :

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher  
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU

De nommer M. Tim Goforth afin de combler le siège 5 pour terminer le mandat de madame Laroche, pour une durée de 6 mois, renouvelable si le membre le désire;

De souligner la très grande qualité de toutes les candidatures reçues et de remercier toutes les personnes ayant postulé, les invitant à postuler lorsqu'une position s'ouvrira.

Adoptée à l'unanimité

*M. Jules Varin quitte la séance à 20 h 00.*

---

**124-0523**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin  
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 27 avril 2023 au montant de 176 815,18 \$ et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

---

**125-0523**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La directrice générale dépose le rapport des dépenses autorisées.

126-0523

ADMINISTRATION

**AUTORISATION DE SIGNATURE BMO - DIRECTRICE  
GÉNÉRAL ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU

QUE tous les chèques du compte général de la Municipalité de Bolton-Ouest soient signés au nom de celle-ci par Denis Vaillancourt, Eddy Whitcher, Margarita Lafontaine « l' » un ou l'autre , contresigné par Maike Storcks ou Livia Bienvenue, (chacun étant un « Signataire Autorisé »), est/sont autorisé(s) au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest à faire ce qui suit :

- négocier, déposer ou transférer à la Banque de Montréal (la « Banque ») (pour le compte de la Municipalité de Bolton-Ouest uniquement) toute lettre de change, billet à ordre, chèque, instruction de paiement ou autre instrument négociable, et à des fins particulières endosser ces effets au nom de la Municipalité (en apposant l'étampe de la Municipalité de Bolton-Ouest ou autrement);
- concorder, régler, solder et certifier tous les livres et comptes de la Municipalité de Bolton-Ouest avec la Banque; et recevoir tous les chèques payés et coupons, les lettres de changes impayées et refusées et autres instruments négociables;
- obtenir la livraison de la Banque de toutes les valeurs mobilières, obligations et autres titres détenus en garde ou autrement par la Banque et d'en donner quittance valide et obligatoire.

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS ANTÉRIEURES

QUE toute résolution ou tout règlement antérieur, selon le cas, relatif aux comptes désignés au paragraphe (A) 1 ou aux opérations bancaires, dirigeants signataires, membres ou l'un des Signataires Autorisés, adopté par le Conseil, l'Assemblée, le Conseil d'administration ou autre corps dirigeant, selon le cas, de la Municipalité de Bolton-Ouest et relatif aux comptes désignés au paragraphe (A)1 détenus auprès de la Banque avant la présente résolution est annulée;

QUE la présente résolution ou règlement, selon le cas, est irrévocable jusqu'à ce qu'une résolution abrogeant cette résolution ou un règlement modifiant ce règlement, selon le cas, soit adopté et qu'une copie certifiée soit remise à la Banque, à chaque succursale ou agence où la Municipalité de Bolton-Ouest a un compte.

Adoptée à l'unanimité

---

127-0523

ADMINISTRATION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2023 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE  
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE  
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES - AVIS DE MOTION,  
DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET**

Avis de motion est donné par M. Denis Vaillancourt, Maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 390-2023 décrétant les règles de

contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

Le maire dépose le projet de Règlement numéro 390-2023 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses. Une copie du projet est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Monsieur Denis Vaillancourt présente le projet :

- Le projet de Règlement numéro 390-2023 établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la municipalité doivent suivre;
- Il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la municipalité soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires;
- Il établit aussi les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le directeur général et greffier-trésorier et les responsables d'activité budgétaire de la municipalité doivent suivre;
- Il établit les règles de délégation d'autorisation de dépenser que le conseil décrète;
- Il délègue à certains employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser toute dépense et de passer des contrats au nom de la municipalité dans les champs de compétence qui y sont déterminés et à l'intérieur des limites monétaires qui y sont précisées.

---

**128-0523**  
**ADMINISTRATION**  
**RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION -**  
**NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'accès à l'information actuel, M. Jean-François Grandmont, quitte l'équipe de l'administration municipale à la Municipalité de Bolton-Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR : Loren Allen  
ET RÉSOLU

De nommer Mme Livia Bienvenue, directrice générale adjointe en tant que responsable de l'accès à l'information;

De nommer Mme Maïke Storcks, directrice générale, en tant que substitut en cas d'absence de la responsable d'accès à l'information;

D'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**129-0523**  
**ADMINISTRATION**  
**FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN**  
**MATIÈRE MUNICIPALE - RAPPORT AU CONSEIL**

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne avoir reçu l'attestation de formation en éthique et déontologie en matière municipale de la conseillère Marie-Blanche Richer.

---

**130-0523**  
**ADMINISTRATION**  
**RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATRICE DE VOIRIE**  
**SURNUMÉRAIRE - PROLONGATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat à temps partiel de Mme Sylvie Laroche en tant que coordonnatrice de voirie surnuméraire prend fin le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE son travail est impeccable;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a toujours besoin de soutien au niveau de la voirie jusqu'à l'embauche d'un ou d'une responsable;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest procède à la prolongation du contrat de Mme Sylvie Laroche en tant que coordonnatrice de voirie surnuméraire jusqu'au 15 août 2023;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**131-0523**  
**VOIRIE**  
**APPEL D'OFFRES 2023-02 - RECHARGEMENT GRANULAIRE**  
**DES CHEMINS STAGECOACH, FULLER, ARGYLL ET DE**  
**BRILL - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX**

ATTENDU QUE la réalisation des travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill (Appel d'offres 2023-02), dans le cadre du programme TECQ 2019-2023, requiert un contrôle qualitatif des matériaux en chantier et sur demande, des essais en laboratoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR : Loren Allen  
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service à prix unitaire de l'entreprise Béton Optimal Inc. datée du 6 avril 2023 pour le contrôle qualitatif des matériaux, au montant estimé de 3 922,10 \$ plus taxes;

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et/ou tout programme d'aide financière;

D'autoriser la directrice générale ou la personne responsable de la voirie à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**132-0523**  
**VOIRIE**  
**DEMANDE DE PRIX 2023-04 - MACHINERIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher  
APPUYÉ PAR : Loren Allen  
ET RÉSOLU

D'accepter les propositions reçues dans le cadre de la demande de prix 2023-04 pour la location à taux horaire de machinerie lourde avec opérateur pour une durée d'un (1) an;

D'autoriser la directrice générale ou la personne responsable de la voirie à accorder des contrats suivant les besoins de la municipalité, conformément au règlement de délégation et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**133-0523**  
**VOIRIE**  
**REMPACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DE LA**  
**TOUR - RETOUR SUR LES TRAVAUX COMPLÉTÉS**

Le maire informe les citoyens que des travaux d'urgence pour remplacer un ponceau sur le chemin de la Tour ont été complétés.

---

**134-0523**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**135-0523**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**  
**GESTION DES APPELS 9-1-1 - CONTRAT DE SERVICE**

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 52.1. de la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie, tel que défini par la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les ententes actuelles avec CAUCA ont pris fin le 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire renouveler le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'aucune dépense supplémentaire n'est reliée à ce contrat pour 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne  
ET RÉSOLU

D'accepter le renouvellement du contrat de service intitulé « gestion des appels 9-1-1 » pour une durée de 5 ans;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**136-0523**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE  
SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE DU 7 AU 13 MAI 2023**

En vue de la semaine de la sécurité civile, le maire rappelle que la sécurité civile est l'affaire de tous et que chacun doit prendre les mesures de prévention des risques. Les citoyens et citoyennes sont invités à porter une attention particulière à ce sujet.

---

**137-0523**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE  
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - ACTION  
COMMUNAUTAIRE - COURS DE PHYSIOTHÉRAPIE  
OSTÉOARTHROSE, SPORT PHYSIO PLUS INC.**

CONSIDÉRANT QU'Action Communautaire Lac-Brome est un organisme sans but lucratif qui offre de services de proximité accessibles aux résidents de Bolton-Ouest, entre autres les cours gratuits de physiothérapie pour apprivoiser l'ostéoarthrose donnés par Sport Physio Plus Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par Action Communautaire Lac-Brome cadrent bien avec les objectifs de la politique des familles et des aînés de Bolton-Ouest;

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher  
ET RÉSOLU

De verser un soutien financier de 250,00 \$ à Action communautaire Lac-Brome spécifiquement pour le projet des cours de physiothérapie dédiés à apprivoiser l'ostéoarthrose;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

**138-0523**  
**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

---

**139-0523**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**140-0523**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

---

**141-0523**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR : Loren Allen  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever l'assemblée. Il est 20 h 39.

---

Maike Storks  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Denis Vaillancourt  
Maire

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.